

PROGRAMME

« ASSISTANT FAMILIAL – AF »

Durée	420 heures de formation en centre Amplitude de formation : 18 à 36 mois	Dates / Lieux	Chemillé, Angers, Le Mans, Nantes : à partir de septembre 2026
Public / statut	Assistant familial : - Déjà agréé par le conseil départemental de leur territoire - Déjà en situation d'exercice professionnel		
Nombre de participants	Entre 15 et 20 en moyenne	Tarifs	Pris en charge par l'employeur
Accessibilité handicap	Le CEFRAS souhaite être informé, si possible, sur les besoins d'adaptation (modalités pédagogiques, matériels...) afin de favoriser l'accès à la formation des personnes en situation de handicap. Tous nos sites ont un accès PMR. Référénts handicaps : - Bénédicte DROVAL : b.droval@cefras.com - François LIDOUREN : f.lidouren@cefras.com - Laëtitia LANDELLE : l.landelle@cefras.com		
Prérequis	Avoir effectué le stage préparatoire à l'accueil, de 100 heures, organisé par l'employeur		
Modalités d'accès	Dossier d'inscription à compléter auprès de l'employeur		
Délai d'accès	Jusqu'à 3 jours avant le début de la formation (sous réserve de place disponible).		
Moyens d'encadrement pédagogique et technique	Intervenant(s)	Professionnels du secteur spécialisés dans les domaines enseignés (psychologues, puéricultrice, chef de service en protection de l'enfance, enseignants spécialisés, juge des enfants, orthophoniste, éducateurs spécialisés...)	
	Responsables du projet de formation	Angers/Chemillé: REBOURS MAHE Mariannick, DAVID Elodie - 02 41 20 59 90 Le Mans : GRAPIN Anne – 02 43 72 97 22 Nantes : ANGLA Marielle - 02 51 86 24 13 Laval : DAVID Elodie - 02 41 20 59 90	
	Contact administratif	Angers/Chemillé : LEGAULT Nelly 02 41 20 59 95 Le Mans/ Laval : CATTANEO Sabrina 02 43 72 97 22 Nantes : LANDRIEU Ségolène : 02 51 86 24 13	
Suite de parcours / Débouchés	Métier : Assistants Familiaux en secteur pour la protection de l'enfance (Conseils Départementaux, IME, ITEP, ...)		

	L'Assistant familial peut ensuite évoluer en devenant : Educateur spécialisé, Educateur de jeunes enfants, Assistant du service social, Moniteur éducateur, Technicien de l'intervention social et familial...
Finalités de la formation	Les Assistants Familiaux travaillent principalement dans le secteur de la protection de l'enfance (conseils Départementaux). Plus rarement dans le secteur thérapeutique ou le secteur médico-social. Diplôme d'Etat de niveau 3 délivré par la Direction Régionale et Départementale de de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRAJES). RNCP : RNCP41758 - Décret n°2025-305 du 1^{er} avril 2025 – Date de début : 01/01/2026 Date d'échéance : 31/12/2028
Objectifs pédagogiques	Accueil de l'enfant/du jeune et prise en compte de ses besoins et droits fondamentaux ➔ Réaliser les soins nécessaires au maintien de l'hygiène et de la bonne santé de l'enfant/du jeune en intégrant ses limites d'intervention. ➔ Etre attentif à la santé de l'enfant/du jeune au quotidien (accès aux soins et suivi de sa santé). ➔ Assurer la sécurité de l'enfant/du jeune dans son environnement et à l'extérieur de son environnement. ➔ Tendre à assurer un rythme de vie équilibré à partager (repas, sommeil, activités...). ➔ Assurer une disponibilité relationnelle, favoriser un sentiment de sécurité affective. ➔ Ecouter l'enfant/le jeune, l'aider dans la compréhension de ses émotions et l'expression de ses besoins. ➔ Observer l'enfant/le jeune, identifier les éléments à transmettre relatifs à son développement physique, psychique, intellectuel et social de l'enfant/du jeune permettant de participer à l'évaluation de sa situation. ➔ Observer, repérer et transmettre tout élément sous tendant un état de détresse ou un problème de santé pouvant compromettre le développement de l'enfant/du jeune. ➔ Assurer au sein du domicile, un espace personnel adapté aux besoins et à la personnalité de l'enfant/du jeune. Accompagnement éducatif et social de l'enfant/du jeune ➔ Accompagner le développement de l'autonomie, de la socialisation du nouveau-né au jeune adulte. ➔ Accompagner la période de maturation à l'adolescence. ➔ Accompagner le passage à la majorité et le changement de situation de l'enfant. ➔ Accompagner l'intégration en milieu ordinaire (école, monde du travail, de la culture, du loisir, réseaux sociaux) par des actions de soutien et de médiation et favoriser la constitution d'un réseau. ➔ Accompagner et favoriser les apprentissages dont le suivi scolaire ou le suivi de l'insertion professionnelle. ➔ Dans le cadre de son projet, organiser avec l'enfant/le jeune, les activités périscolaires, culturelles et les loisirs et stimuler ses capacités créatrices. ➔ Favoriser l'expression, la participation de l'enfant/du jeune à son projet de vie et aux décisions qui le concernent. ➔ Transmettre les notions élémentaires en matière d'hygiène et de sécurité. Accompagnement de l'enfant/du jeune dans ses relations avec le cercle familial élargi ➔ Participer à l'identification, et/ou au maintien et/ou à la construction des liens de l'enfant/du jeune avec sa famille et avec des tiers identifiés comme personne ressources. ➔ Aider l'enfant/le jeune à vivre entre plusieurs cadres de vie de famille. ➔ Participer à la mise en œuvre du projet pour l'enfant/le jeune dans le respect de la place des parents. ➔ Communiquer de manière adaptée avec la famille et/ou les tiers identifiés comme personnes ressources, dans la limite de ses responsabilités. La place de l'enfant/du jeune au sein de la famille d'accueil : de son arrivée à son départ

	➔ Accueillir et offrir dans son espace familial et de vie, un environnement, adapté aux besoins d'un enfant/d'un jeune en termes de confort et de sécurité, en l'y associant si possible. ➔ Proposer un cadre familial à l'enfant/au jeune lui permettant de se construire au regard de repères familiaux. ➔ Veiller à l'épanouissement de l'enfant/du jeune dans son quotidien au sein de la famille d'accueil et en tenant compte de son histoire et de son environnement. ➔ Préparer et gérer l'évolution des fonctions et des places de chacun des membres de la famille d'accueil au cours des différents temps de l'accueil. ➔ Préparer les séparations de l'enfant/du jeune et l'accompagner dans ces passages. Le contexte d'intervention de l'assistant familial et travail en équipe pluriprofessionnelle ➔ Participer à la vie de l'institution et aux différentes instances. ➔ Mobiliser les différents acteurs de l'institution et les partenaires dans le cadre du projet pour l'enfant/le jeune. ➔ Participer avec l'ensemble de l'équipe à l'élaboration des objectifs, la mise en œuvre et l'évaluation du projet pour l'enfant/le jeune. ➔ Dans le cadre de réunions pluriprofessionnelles, participer à l'évaluation de la situation de l'enfant/du jeune et de ses besoins. ➔ Communiquer régulièrement à partir de ses observations et de ses analyses, avec les différents professionnels de l'équipe sur le quotidien de la vie de l'enfant/du jeune et son évolution dans le respect de sa parole et de son intérêt. ➔ Accompagner l'enfant/le jeune dans ses relations avec les autres membres de l'équipe et partenaires. ➔ Favoriser la participation de l'enfant/du jeune à des instances collectives. ➔ Participer à des actions de formation professionnelle et d'échange sur les pratiques. ➔ Avoir une veille sur les connaissances relatives à son champ professionnel et actualiser ses compétences professionnelles.
Méthodes pédagogiques	Méthodes actives : apports théoriques appuyés par des échanges d'expériences, des études de cas, jeux de rôles, mise en situation. Séquences d'analyse des pratiques. Temps d'ouverture et de rencontre avec d'autres professionnels du secteur. Lors des formations en présentiel, le formateur a à disposition tout le matériel de formation nécessaire : ➔ Salles adaptées : ergonomie, cuisine pédagogique ➔ Ordinateurs portables ➔ Vidéoprojecteurs ➔ Connexion internet ➔ Supports papiers ➔ Bibliothèque
Programme pédagogique	La formation Assistant Familial se compose de 4 blocs de compétence (BC), d'une durée totale de 420 heures. ➔ Bloc 1 - Accompagnement éducatif, affectif, social et prise en compte des besoins et droits fondamentaux de l'enfant/ du jeune - 150 h ➔ Bloc 2 - Accompagnement de l'enfant/ du jeune dans ses relations avec son cercle familial élargi - 95 h ➔ Bloc 3 - La place de l'enfant/ du jeune au sein de sa famille d'accueil : de son arrivée à son départ - 100 h ➔ Bloc 4 - Le contexte d'intervention de l'Assistant familial et travail en équipe pluridisciplinaire - 75h

Modalités d'évaluation des acquis	Un suivi collectif et individuel est organisé tout au long du parcours. Les épreuves de certification sont organisées en fin de formation, elles comprennent : ➔ 3 épreuves orales (dont deux prennent appui sur un dossier de formation rédigé en cours de parcours) ➔ 1 épreuve écrite.				
Taux de réussite aux examens (Année 2025)	Angers : 92 % (sur 26 pers présentées) Chemillé : 91 % (sur 11 pers présentées) Le Mans : 100 % (sur 9 pers présentées)	Taux de satisfaction (Année 2025)	Angers : 95% (sur 7 répondants) Chemillé : 90% (sur 5 répondants) Le Mans : 93 % (sur 3 répondants)	Taux d'abandon en cours de formation (Année 2025)	Angers : 2,38 % (sur 42 apprenants formés) Chemillé : 0% (sur 29 apprenants formés) Le Mans : 7,69 % (sur 13 apprenants formés)